

Communiqué du mercredi 21 août 2024

## Réservation obligatoire dans les TER : une aberration

*SNCF Voyageurs et certaines Régions souhaitent rendre la réservation obligatoire dans les TER, comme c'est déjà le cas en Normandie et pour Grand Est depuis le 6 juillet 2024. La Fnaut se positionne en défaveur de ce projet et met en garde contre les conséquences de la réservation obligatoire sur le report modal.*

### Une position historique et pérenne pour la Fnaut

La FNAUT a toujours souhaité que, pour les trains de long parcours autrefois dénommés Intercités et pour partie déclassés depuis en TER, **une réservation de place assise soit possible mais pas obligatoire**, ce qui permet à ceux qui le souhaitent de se garantir une place assise sans empêcher les autres de monter à bord du train.

### Les conséquences de la réservation obligatoire sont désastreuses

Certains de ces trains Intercités devenus TER, en Normandie sur les radiales au départ de Paris, et en Grand Est pour Paris-Strasbourg et Paris-Mulhouse, sont désormais soumis à une réservation obligatoire... À cause de ces nouvelles contraintes, les voyageurs sont de plus en plus tentés par des alternatives moins écologiques...

**De nombreux passagers du TER utilisent désormais la voiture.** C'est la négation même de toute volonté du report modal nécessaire à la décarbonation des déplacements.

Un train régional doit d'abord être simple et pratique d'utilisation, et c'est tout le contraire qui se met en place avec une complexité digne des TGV....

Ce n'est pas pratique pour les usagers qui ne connaissent pas forcément leur heure de voyage. De plus, cela est difficile à gérer en gare car la position des voitures n'est pas indiquée sur les quais.

**La réservation obligatoire, que ce soit pour les TGV, les Intercités ou les TER, est toujours une facilité pour l'opérateur qui n'a ainsi pas besoin de s'adapter à la demande, mais une difficulté pour le passager qui doit, lui, s'adapter à l'offre.**

On attend avec curiosité la mise en place du système de réservation obligatoire « *pour des raisons évidentes de sécurité des personnes* » (SIC TER Hauts de France) sur les RER et Transilien en Ile-de-France ou dans le métro à Paris ou à Lyon !

**Les usagers du TER doivent pouvoir acheter leur billet même au dernier moment.** La SNCF et les Régions feraient mieux d'informer sur le niveau d'occupation du train comme le font la DB en Allemagne ou les CFF en Suisse. Ainsi le voyageur peut éventuellement décaler son déplacement si le train s'annonce bondé... mais en aucun cas on ne peut l'empêcher de prendre le train !

**La Fnaut réclame aussi un « choc d'offre » pour les trains régionaux. Il faut aussi également un « choc de simplification » : on en est loin ! La réservation obligatoire rajoute de la complexité et dissuade de prendre le train.**

Contact presse : Nina Soto, chargée de communication et relations presse Fnaut - 07 67 78 06 24